

1.1.	La bonne gouvernance et l'éthique	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.	Etablir et communiquer un cadastre des mandats détenus		AG					
1.1.2.	Assurer une large diffusion des séances du conseil communal.	Installation d'un système de caméras dans la salle du Conseil communal, permettant de diffuser en direct et en streaming les séances du Conseil communal.	AG	TRAV	2019	La section "bâtiments" du ST a participé à une entrevue technique en vue de l'établissement du descriptif technique lié à une éventuelle installation. Le service Administration générale gèrera le marché public nécessaire.	25.000 € inscrits en MB 2/ 2019	nombre de diffusions de Conseils communaux sur la législature
1.1.3.	Encourager les élus locaux à suivre des formations pour s'acquitter au mieux de leur mandat.	Recherche et transmission d'informations aux élus.	AG					nombre de formations proposées
1.2.	La participation citoyenne et les budgets participatifs	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateurs d'évaluation
1.2.1.	Organiser une consultation de la population pour tout projet d'ampleur	Réaliser des réunions d'informations préalables à l'attention de la population pour tout projet qui pourrait avoir un impact sur les citoyens. Communiquer sur le projet via le site internet et le journal communal. Mettre en place un comité de suivi pour les projets d'ampleur. Consulter la commission citoyenne.	AT			Tout au long de la mandature, à chaque projet d'ampleur		
1.2.2.	Mettre en place une commission citoyenne composée de citoyens volontaires, tirés au sort et représentatifs de la population. Les conclusions de la commission seront examinées par le conseil communal.	Création d'une CCC par tirage au sort. Le tirage au sort a eu lieu le 20/06/2019.	AG	POP	2019			nombre de réunions de la CCC
1.2.3.	Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie un budget déterminé afin de réaliser des projets.	Nous proposerons aux habitants de s'investir dans un ou plusieurs projets au sein de leur quartier avec toujours en trame de fond l'idée de créer les projets pour les habitants, avec une co gestion depuis la création jusqu'à l'entretien régulier de l'aménagement. Un budget participatif pourrait être alloué à cet effet, à définir en fonction de la demande et des projets à réaliser. L'objectif est de rendre les quartiers les plus conviviaux possible et également de soutenir la solidarité entre voisins. Ainsi, des projets d'installation de mobilier urbain pourraient être soutenus mais également des plantations partagées (type incroyables comestibles), un poulailler de quartier, etc. Nous proposerons également aux habitants concernés de participer au concours annuel "Rebecq en fleurs" qui met à l'honneur des embellissements de quartiers et/ou de jardins. Cette action permettra également à l'équipe PCS d'entrer en contact avec des citoyens de tous les quartiers et d'identifier le cas échéant des problématiques sociales à adresser au service adéquat, ainsi que de tout mettre en œuvre pour éviter des zones insécurisantes au sein des quartiers.	AG	PCS		2 professionnels ayant une implication directe dans l'action	25% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel de l'équipe PCS)	1.Nombre d'habitants impliqués 2.Nombre d'initiatives concrétisées
1.2.4.	Renforcer le rôle des conseils consultatifs thématiques.	Pour le Conseil Communal des Enfants, chaque année entre septembre et novembre, le PCS organise dans les établissements scolaires de Rebecq des élections afin d'élire les nouveaux conseillers en 5ème primaire pour une durée de deux ans. Le processus électoral fait partie intégrante de l'apprentissage de la citoyenneté. Au terme des élections, les conseillers se réunissent 2 fois par mois afin de développer ensemble des projets citoyens à destination des enfants de la commune. Pour le Conseil Consultatif Communal des Aînés, le renouvellement des membres se fait après chaque renouvellement du Conseil communal, à savoir tous les 6 ans. Ce dernier nomme les membres sur base d'un appel public à candidature. La mission principale de ce conseil est de débattre et de formuler des avis sur des sujets en lien avec les aînés et les PMR. Ils se réunissent une fois par mois. Un Conseil des jeunes sera également mis sur pied en collaboration avec la maison de jeunes et le centre culturel afin notamment de définir ensemble des activités culturelles adaptées.	AG	PCS		Un secrétaire du CCCA, une coordinatrice du CCE, un employé du PCS pour être en soutien à la mise en œuvre d'un CCJ via la maison de jeunes et le centre culturel	15% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel de l'équipe PCS)	1. Nombre d'idées soumises à la commune 2. Nombre d'initiatives menées

1.2.5.	Mettre en place un baromètre périodique de satisfaction et des attentes des usagers des services communaux et CPAS.	Réalisation de réunions et d'un document d'analyse de satisfaction à destination des usagers des services communaux et du CPAS afin de déterminer les points forts et les points faibles du service au public.	AG	CPAS	dès 2020	Un membre du PCS et un membre du service AG	0% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel de l'équipe PCS)	1. Finalisation du document 2. Résultats et analyse des résultats
<b>1.3.</b>	<b>La gestion financière et une pression fiscale équitable</b>	<b>Détails des actions menées</b>	<b>Service pilote</b>	<b>Service partenaire</b>	<b>Décal</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
1.3.1.	Mettre tout en œuvre pour baisser la pression fiscale en supprimant la taxe égouts. Les contributions doivent être fonction de la capacité contributive.	La taxe a été supprimée pour l'exercice 2019. La perte des revenus liés à cette taxe a été compensée par un travail budgétaire fin et précis, permettant de retrouver des marges en analysant précisément chaque article budgétaire.	Recettes		2019		- 196.965,00 € de recettes budgétaires	Réalisé
1.3.2.	Mettre en place les outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale.		DF	RH/DG				
1.3.3.	Renforcer les synergies, renforcer le fonctionnement commun de services entre la commune et le CPAS, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux etc.		DG	CPAS				
1.3.4.	Obtenir des moyens financiers auprès des différents autres niveaux de pouvoirs via des dossiers bien préparés, de sorte d'être très réactifs et proactifs.	Recherche de subsides via les services concernés + transmission systématique des informations aux services. Organisation de retroplannings combinés (procédures administratives et délai pour introduction et justification des subsides).	DG		Tout au long de la mandature			Nombre de subsides sollicités et nombre + importance des subsides obtenus.
<b>1.4.</b>	<b>Les ressources humaines et les nouvelles technologies</b>	<b>Détails des actions menées</b>	<b>Service pilote</b>	<b>Service partenaire</b>	<b>Décal</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
1.4.1.	Favoriser l'utilisation d'applications en ligne, pour signaler des problèmes aux infrastructures (voiries, trottoirs, etc.) et assurer le dépôt et le suivi des demandes.	Utilisation de l'application Betterstreet mise gracieusement à disposition par la province. E-ATAL (application IMIO). Implémentation d'E-ATAL comme remplacement de Betterstreet.	TRAV	AG	mi-2020		10200€ TVAC pour la mise en place. 4793,18€ TVAC frais annuel d'utilisation.	
1.4.2.	Faciliter l'accès aux technologies par le développement de l'Espace Public Numérique et des formations en informatique via le PCS.	L'animateur multimédia propose, en plus des 16h de cours déjà données au sein de l'EPN, des ateliers à destination des seniors mais aussi du public jeune ( avec à certains moments des ateliers intergénérationnels). L'accent est mis sur l'insertion au sein de la société, sur la communication via les outils numériques et en ligne de fond sur la convivialité et le lien social. Les ateliers proposés sont: '- Aide à l'utilisation des smartphones et tablettes '- accompagnement au permis de conduire théorique '- Accompagnement sur RDV de petites démarches sur internet ( formulaire en ligne, inscription, etc.) '- Formation aux applications de la vie courante, telles que celles relatives aux pharmacies, aux déplacements, à la communication à distance, etc. '- Montage photo et vidéo '- Réalisation de t-shirts imprimés '- Conception et réalisation d'outils numériques originaux et innovants (Borne arcade, Photomaton, structures en carton pour gérer une console, etc.)	PCS	Maison de jeunes	L'action a lieu toutes les semaines du 01/01/2020 au 31/12/2025	4 professionnels et/ou bénévoles ont une implication directe dans l'action	25% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel de l'équipe PCS)	1. Nombre de personnes qui ont pu bénéficier de formations et/ou d'ateliers 2. Nombre de personnes qui ont abandonné en cours de formation
1.4.3.	Mettre en place une politique des ressources humaines dynamique en visant le développement des compétences. Gratifier et reconnaître le travail réalisé par les membres du personnel communal et CPAS. Veiller au cadre de travail du personnel,	1. Engagement d'un nouveau conseiller en prévention puis gestion au quotidien. 2. Création d'un nouveau hall des travaux. 3. Gestion au quotidien de la qualité du service au citoyen et mise en oeuvre d'un processus de contrôle interne.	DG	CPAS			1. Remplacement de personnel existant. 2. 1.800.000 € HTVA pour le bâtiment et éventuellement 180.000€ HTVA pour la voirie + achat terrain entre 175.000€ et 300.000€ selon site et superficie à acquérir	1. Entrée en fonction du nouveau SIPP. 2. Création du nouveau hall des travaux. 3. Finalisation du processus de contrôle interne.

2.1.	La sécurité, la propreté et le cadre de vie	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
2.1.1.	Renforcer la présence policière dans les quartiers (patrouilles pédestres et cyclistes dans les différents villages).		POLICE					
2.1.2.	Renforcer l'articulation du travail de la police de proximité avec celui des autres acteurs de la sécurité et de la prévention (PCS)		POLICE	PCS				
2.1.3.	Soutenir la mise en place de PLP.		POLICE	AG				
2.1.4.	Donner des conseils gratuits aux commerçants afin de lutter contre les vols par le passage d'un conseiller en techno-prévention.		POLICE					
2.1.5.	Lutter contre les incivilités, les nuisances et les infractions environnementales (tags, dépôts clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages, incinérations de déchets...) en ce compris la lutte contre les nuisances provoquées par la consommation d'alcool. Recruter pour les communes de la zone un ou des agent(s) constatateur(s).	Recrutement en interne OU aboutissement de la création de services communs avec les communes de l'Ouest du Brabant wallon.	POLICE	AG	2020	Au minimum un agent mi-temps de niveau D4	22.000€/an	Recrutement ou signature d'une convention entre les communes de l'OBW. Ensuite, nombre de p-vv dressés et nombre de SAC effectivement perçues.
2.1.6.	Recréer la brigade propreté pour entretenir l'espace public, accorder une attention particulière à l'entretien des cimetières.	Remise sur pied et encadrement d'une "brigade" chargée de la "propreté" et de l'entretien, en vue d'éviter l'impact de ces missions par d'autres tâches relevant des autres missions de la Régie technique. Renforcement de la visibilité de cette "brigade". Aménagement des cimetières en vue d'un entretien par tonte.	TRAV		Printemps 2020		6x 30000€x0,7 = 126.000€ pour saisonniers / pour cimetières : 20€/m². Quenast 12600m² (205.000 €). Rebecq 9000m² (125.000€). Wisbecq 2185 m² (30.000€). Bierghes 2100m² (20.000€)	Mise en place d'itinéraires de passage pour camion brosse, tracteur brosse, glouton, désherbage manuelle dans les différents entités + fréquentiel. Nombres de doléance via betterstreet. Nombres fleurs "villes et villages fleuris"
2.1.7.	Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier via l'opération « commune fleurie », les potagers collectifs etc.	Poursuite et développement de l'action Rebecq en fleurs.	AG	PCS				nombre de participants à l'action
2.1.8.	Renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique, notamment en incitant à utiliser les canisites.	Placement de nouvelles canisites et de lieu de distribution d'emballage.	TRAV		2020			Nombres de plainte via betterstreet
2.1.9.	Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin de réduire les coûts de traitement.	Accroître l'information : davantage d'articles dans le bulletin communal Rebecq à la une et sur le site Internet communal, prévoir une campagne de communication visuelle (bâches sur les supports métalliques ...) @ Inciter au tri sélectif, aux achats adaptés, éviter le suremballage... Communiquer sur la prime à l'achat d'un fût à composter Prévoir des conférences "Zéro déchet" Organiser des ateliers de compostage, fabrication de produits (cosmétiques ou autres...) Initiation au compostage dans les écoles	AT	AG	fin 2019-2020			Passage à la collecte sélective dès janvier 2020 @ Vente de sacs
2.1.10.	Maintenir le dispositif de ramassage de déchets verts spécifique à notre commune.	Maintenir la collecte de déchets verts mais revoir la fréquence avec la mise en place de la collecte sélective (les tontes de pelouse peuvent être mis dans le sac de déchets putrescible)	AT		à partir de 2020			
2.1.11.	Maintenir la quantité d'encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale en soutenant notamment le « Repair café ».	Organisation de journées "troc" sur le principe Speed-dating - affaire-conclue	AT		2020	En partenariat avec les bénévoles du PCDN		
2.1.12.	Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire (exemple : une charte communale concernant les invendus alimentaires).	Un membre de l'équipe PCS effectuera dans un premier temps un recensement de tous les commerçants et vendeurs ambulants prêts à intégrer le projet de mise à disposition des invendus à un public précarisé. Parallèlement à cela, via le service social du CPAS, un inventaire de tous les citoyens en situation de précarité sera réalisé afin de pouvoir les mettre en contact avec les commerçants du projet. Afin de rendre le projet lisible, un visuel sera créé via l'équipe PCS. Le commerçant pourra alors, selon ses surplus, apposer ce visuel permettant aux citoyens précarisés informés de solliciter le ou les surplus. Régulièrement l'équipe PCS réalisera la mise à jour non seulement des commerçants inscrits dans le projet mais aussi des citoyens concernés afin de faire passer l'information efficacement.	PCS	AG	du 01/01/2020 zu 31/12/2025	2 professionnels ayant une implication directe dans l'action.	0% du budget PCS (hors frais de personnel de l'équipe PCS)	1. Nombre de commerçants qui mettent à disposition leurs invendus 2. Nombre de commerçants qui ont refusé de mettre à disposition leurs invendus
2.1.13.	Distribuer des poules aux habitants pour consommer les déchets organiques et produire de bons œufs frais.	une première distribution a eu lieu en mai 2019 (110 ménages en ont profité) Action prévue à raison d'1 à 2 fois par an à partir de 2020,	AT			Service environnement + membres du PCDN	1 action = 950,00€ (distribution et transports de 220 poules)	Nombre de ménages qui s'inscrira
2.2.	Les travaux de voirie, la mobilité et la sécurité routière	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation

2.2.1.	Actualiser le plan communal de mobilité (PCM) et poursuivre la mise en œuvre de son volet "mobilité douce",		MOB					
2.2.2.	Soutenir la marche en renforçant le confort et la sécurité des trottoirs, en réduisant l'impact des obstacles qui ralentissent la marche et mener une stratégie cyclable communale ambitieuse et concertée.	Créer des trottoirs aux dimensions standards lors de la réalisation de nouveau projet de réfection en incluant les normes PMR. Dossier PIC 2019-2024. Projets Rue Docteur Colson- stoquois-cendres, rue Zaman, rue de la Cure et Place de Wisbecq.	TRAV	MOB/AT	2019-2024	/		
2.2.3.	Mettre en œuvre la réalisation de la piste cyclable entre Quenast et Tubize (Ripain).	Dossier en cours d'attribution. Conjoint avec Tubize. Piste bidirectionnelle. Etude clôturée	TRAV	MOB/AT	2020		150.000 €	
2.2.4.	Accroître la formation à la pratique du vélo des élèves des écoles de l'entité dont le « brevet cycliste » constitue un élément.	Poursuite de l'apprentissage du vélo dans les écoles via les maîtres d'éducation physique, traçage de pistes dans les écoles maternelles pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'utilisation de cuistax ou de minis-vélos, utilisation de la piste de sécurité routière en collaboration avec la zone de police. Collaboration avec Pro Vélo. Entretien annuel des vélos destiné aux écoles et augmentation de leur nombre.	AG	POLICE				
2.2.5.	Assurer la bonne accessibilité des arrêts de transport public aux piétons, cyclistes et PMR.	Réhausser les différents quais via investissement tcc. Rue de Rebecq réalisé. Intégration dans les nouveaux projets d'envergure à la Rue Docteur Colson- stoquois-cendres, rue Zaman, rue de la Cure et Place de Wisbecq.	TRAV	MOB	2019-2024			Taux de satisfaction via TEC
2.2.6.	Sécuriser et encadrer l'accès de places de parking existantes aux riverains dans les centres notamment avec des caméras.	Finalisation du projet de placement de caméras de vidéosurveillance.	DG		2020		74.000€ inscrits au budget 2019	Installation des caméras
2.2.7.	Encourager le développement de moyens de transport flexibles, comme le bus de proximité « proxibus ».		MOB					
2.2.8.	Traiter les « points noirs » en matière de sécurité routière.		POLICE	MOB/TRAV				
2.2.9.	Entretien des voiries communales, et prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers.	Dossiers Colson-Stoquois, Cure, Zaman et Place de Wisbecq rentrés dans le plan d'investissement du SPW 2019-2021. Budget mobilité prévu chaque année pour réaliser des petits aménagements.	TRAV	MOB	2019-2024	BE + 1 agent projet	1.400.000€ (SPGE: 336.000€ SPW: 641941,98€). Budget mobilité 25.000€/an	Nombres d'accident par an?
2.2.10.	Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, les zones commerciales pour protéger les usagers plus faibles.	Plan d'investissement annuel dit de mobilité.	TRAV		2019-2024		10.000€/an	
2.2.11.	Veiller à la bonne coordination, à l'exécution rapide des chantiers de travaux publics, et informer les riverains et les commerçants.	Restructurer et renforcer le service des travaux. Renforcer la formalisation de la collaboration entre le service mobilité et le service des travaux.	TRAV	MOB	2020	1 personne temps plein		transfert

2.3.	Le logement et le développement territorial	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Décal	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
2.3.1.	Mettre en œuvre une ou plusieurs opérations de revitalisation, en vue de rénover le bâti existant et d'améliorer la mixité sociale.	Relance du projet à mettre en œuvre dans l'hyper centre de Rebecq. Dans ce cadre, la vente du terrain Planché Quévit pourrait participer au financement de l'acquisition d'un terrain, qui accueillerait le futur dépôt @ réalisation d'un CSCH pour un permis d'urbanisation	AT		en cours	Bureau d'étude + 1 agent projet	15.000 €	
2.3.2.	Convier les promoteurs à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage de logements qu'ils construisent dans les grands projets de construction ou de rénovation. A cette fin, une « charte de la mixité sociale » sera élaborée entre la commune et les promoteurs.	Imposer la création de logement en charges d'urbanisme : Les charges d'urbanisme imposent au demandeur d'un permis d'urbanisme la réalisation de certains travaux en vue de répondre aux besoins de la collectivité impactée par le projet immobilier @ elles peuvent être de divers ordres, notamment la création de logement qui justifierait le besoin en logements publics définis à l'échelle du territoire communal.	AT	CPAS				
2.3.3.	En collaboration avec l'agence immobilière sociale, développer les dispositifs la prise en gestion de logements privés, permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.	Planifier une réunion avec les représentants de l'AIS afin d'établir une stratégie pour informer voire inciter les propriétaires de logements inoccupés à confier le logement à l'AIS (commune = intermédiaire) Sur base du listing existant de logements inoccupés (service taxes) : écrire un courrier à chaque propriétaire afin de l'informer que ce type de solution existe. Permettra d'atteindre les 10%. Viser les logements 1 ou 2 chambres : en réponse à une forte demande.	CPAS	AG		1 agent + collaboration AIS		Comparaison du listing des propriétaires contactés avec le listing (màj annuellement) des logements gérés par l'AIS

2.3.4.	Veiller à ce que tout projet de construction d'envergure, public et privé, inclue un nombre minimal de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite.	Recommandations d'avoir la part minimum del logement adapté par tranche de 5 logements créés @ Cela s'appliquerait pour les projet comptant au minimum 5 logements créés (appartements ou maisons). La plupart des projets actuels comptants plus de 2-3 logements prévoient que le RDC soit aux normes PMR, ce type de recommandation a déjà une part dans la réflexion des auteurs de projets. Voir ce qui se fait dans les communes limitrophes @ adopter une ligne de conduite de manière à rencontrer/anticiper la demande liée au vieillissement de la population	AT		2019	1 agent		
2.3.5.	Réduire l'étalement urbain en densifiant le bâti existant et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains construits.	Lutter contre l'étalement urbain = l'une des 10 mesures phares du CoDT (01/06/2017). @ Ne pas favoriser les demandes de construction en zone agricole (zone non urbanisable) @ Respecter le Plan de Secteur et le Schéma de Développement Communal au maximum. @ Insister auprès des demandeurs/auteur de projet lors des permanences et/ou des réunions de projet.	AT					
2.3.6.	Renforcer l'accessibilité du service aménagement du territoire dans son rôle de conseil en urbanisme afin que les citoyens et les porteurs de projets puissent mieux comprendre les démarches à entreprendre pour faire aboutir leur dossier.	Renforcer l'image du service urbanisme, professionnaliser le service rendu au citoyen par le recrutement d'un agent D6 (spécialisé en archi., aménagement du territoire, urbanisme...) Communiquer davantage sur les démarches à entreprendre dans le cadre d'un permis d'urbanisme via le journal communal, le site internet @ Création de fiches pédagogiques (CoDT) - le permis d'urbanisme pas à pas (du dépôt de la demande à la décision - une fiche par étape), création d'une FAQ, rédaction d'articles sur des thématiques précises (gestion des eaux pluviales, les enseignes, terrasses...), mettre en ligne les liens utiles visant aux renseignements urbanistiques (zone d'aléa d'inondation, zone au PDS, zone archéo...).	AT		en cours	1 agent		Nombre de demandes de renseignements

2.4.	Les cours d'eau et les inondations	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
2.4.1.	Intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.	Pour tout nouveau projet de construction : imposition d'une citerne d'eaux de pluie (10.000L) avec pompe hydrophore. En fonction du type de projet et de sa situation : imposition de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (noues, bassin enherbé, puits d'infiltration, tranchée drainante, revêtement perméable, toiture végétale...) Lors des réunions de projet/permanences : Distribution de la plaquette réalisée par l'INBW et le CRS en collaboration avec les communes ("Gérer ses eaux pluviales en milieu urbain"). Le service urbanisme vérifie et veille à diminuer la minéralisation/imperméabilisation du sol et impose l'utilisation de matériaux drainants	AT		en cours			
2.4.2.	Entretien des cours d'eau communaux, favoriser le retour d'espèces indigènes et participer à la gestion de la Senne et ses affluents avec les multiples acteurs concernés au sein du contrat de rivière Sennec.	Convention signée avec la province et son sous-traitant. Contrat rivière Senne. Visite annuelle des cours d'eau et plan d'actions conjoint entre la province et la commune réalisé par les deux partis.	TRAV	AT	2019-2024		Budget annuel de 10.000€	
2.4.3.	Mener, en collaboration avec les agriculteurs des actions pour lutter contre les coulées de boues, l'érosion des sols et les risques d'inondations.	Bureau d'Etudes désigné, en ce qui concerne les coulées au Chemin Froidmont, en 2018 pour établir un rapport hydrologique (reprend un calcul suivant plusieurs méthodes permettant de déterminer les cumuls de pluies possibles) et dégager plusieurs solutions techniques. Le service environnement a déjà rencontré plusieurs agriculteurs (parcelles cultivées responsables des coulées de boues) @ Afin de discuter de ce qu'ils doivent/ont prêts à mettre en place comme dispositifs de lutte contre les inondations (fascines, fossé, bande enherbée...) Un courrier a également été envoyé à l'ensemble des agriculteurs exploitants sur l'entité de Rebecq leur demandant de prendre les mesures d'urgence en cas d'orage (ballots de paille fixés avec des pieux).	AT	TRAV	2019 (en cours)	Bureau d'étude + 1 agent ST + 1 agent S. Envir.	Budget 6500€ (2018) Budget 70.000€ - 2019 Possibilité d'aller chercher des subsides : 42.000€ DGO3 et 20.000€ province	Diminution de sites touchés et de plaintes relayées au ST.

3.1.	La cohésion sociale et la santé	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Décal	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
3.1.1.	Soutenir les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés et primo-arrivants.	Voir PST du CPAS	CPAS					
3.1.2.	Pérenniser et renforcer notre plan de cohésion sociale pour permettre à chacun de vivre dignement.	Rédaction et mise en œuvre du PCS3 couvrant la période 2020-2025	PCS	Tous les partenaires du PCS	du 01/01/2020 au 31/12/2025	3 employés du PCS, 2 équivalent temps plein	54,666,09€ de part communale sur un budget de 142,380,74€	1. Rapports d'activités annuels 2. Bilans en Commission d'Accompagnement
3.1.3.	S'inscrire dans le processus d'aide socioprofessionnelle via les CPAS mécanismes des « articles 60 et 61 », insertion professionnelle etc.		CPAS	RH				
3.1.4.	Renforcer les services d'aide à la recherche d'emploi.		PCS	CPAS				
3.1.5.	Favoriser les achats groupés d'énergie (électricité, gaz, pellets, etc.).	Dans un premier temps, un membre de l'équipe PCS et le tuteur énergie du CPAS réaliseront un état des lieux des différents fournisseurs potentiels d'énergie, ainsi que des sociétés qui proposent le système d'achats groupés. Dans un second temps, via l'aide du service social du CPAS, le public précarisé concerné par les achats groupés sera identifié et l'information relative aux possibilités d'achats groupés lui sera transmis, permettant dès lors de s'inscrire dans cette démarche. Le membre de l'équipe PCS et le tuteur énergie du CPAS resteront des personnes ressources à contacter par le public cible afin de les aider à réaliser les démarches auprès des sociétés.	PCS	CPAS	du 01/01/2020 au 31/12/2025	2 professionnels impliqués directement dans l'action	0% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	1. Nombre de fournisseurs prêts à jouer le jeu 2. Nombre de ménages qui acceptent de se grouper
3.1.6.	Tendre vers la gratuité scolaire effective.	Respect de la circulaire gratuité, rendre les activités moins onéreuses, offre d'un kit de rentrée comprenant le matériel nécessaire en primaire.	AG					
3.1.7.	Soutenir les écoles de devoirs (ex : maisons des jeunes).		AG					
3.1.8.	Lutter contre toute forme de discrimination.	Deux actions seront envisagées chaque année afin de lutter contre les préjugés. Une action consiste à organiser une conférence thématique sur le respect de la différence via un orateur extérieur qui puisse décloisonner les préjugés et amener les participants à réfléchir sur le sujet. Une autre action est l'organisation d'une exposition sur le thème des préjugés et du respect de la différence qui se tiendrait durant une semaine au sein du hall d'accueil des bâtiments de la commune et du CPAS, caractérisé par un important flux de passage des citoyens, qui doivent souvent patienter dans la salle d'attente et qui pourront donc y prêter attention.	PCS	AG	du 01/01/2020 au 31/12/2025	2 professionnels impliqués directement dans l'action	5% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Nombre de personnes dont les préjugés ont évolué
3.1.9.	Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des préjugés.	Idem point 10	PCS	AG	du 01/01/2020 au 31/12/2025	2 professionnels impliqués directement dans l'action	5% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Nombre de personnes dont les préjugés ont évolué
3.1.10.	Soutenir les projets, visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'internet.	Deux actions de sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux seront menées sur l'année, à savoir: 1. Une conférence à destination des jeunes, des parents, des professeurs, des directions d'école et ouverte à tous afin d'aborder grâce à l'animation d'un partenaire spécialisé sur le sujet, tous les aspects de la problématique et de donner à la fois des signaux d'alerte liés au harcèlement mais aussi des balises et les solutions existantes pour y faire face. 2. Une exposition à base d'affiches et/ou de capsules vidéos sur la thématique du harcèlement sur les réseaux sociaux qui sera organisée au sein du hall d'accueil des bâtiments de la commune et du CPAS afin de toucher un vaste public.	PCS	AG	du 01/01/2020 au 31/12/2025	5 professionnels impliqués directement dans l'action	5% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Nombre de jeunes qui ont compris les risques

3.1.11.	Renforcer des jumelages (Monghidoro) et développer d'autres échanges.	Le jumelage avec Monghidoro fêtera ses 30 ans en 2022, l'occasion de recevoir une délégation pour célébrer cet anniversaire.	AG				10.000 € avec possibilité de subside européen	
3.1.12.	Soutenir et encourager le Conseil communal des Enfants.	Pour le Conseil Communal des Enfants, chaque année entre septembre et novembre, le PCS organise dans les établissements scolaires de Rebecq des élections afin d'élire les nouveaux conseillers en 5ème primaire pour une durée de deux ans. Le processus électoral fait partie intégrante de l'apprentissage de la citoyenneté. Au terme des élections, les conseillers se réunissent 2 fois par mois afin de développer ensemble des projets citoyens à destination des enfants de la commune.	PCS	Les écoles de Rebecq	du 01/01/2020 au 31/12/2025	1 agent du PCS	5% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	1. Nombre d'idées et d'initiatives soumises à la commune 2. Nombre d'actions/activités concrètes menées
3.1.13	Favoriser l'activité physique des seniors via le renforcement de l'accessibilité aux infrastructures sportives.	Les clubs permettant une pratique par les seniors sont encouragés via une majoration de leur subside annuel. Les infrastructures font l'objet d'études et d'aménagements afin d'être accessibles à tous.	AG					

3.2.	L'économie, le commerce, l'emploi et les entreprises	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
3.2.1.	Favoriser l'installation et la création de petites et moyennes entreprises et de très petites entreprises le long des nationales 6 et 7. Activation de la ZAEM.	Dans le cadre d'un dépôt de permis d'urbanisme pour la création d'un immeuble à appartements : imposer que le RDC soit à vocation commerciale ® = charges d'urbanisme	AT	InBW AG				
3.2.2.	Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local grâce à une concertation avec les commerçants sur les différentes actions qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, avec l'association des commerçants (ARCAL).	Les charges d'urbanisme imposent au demandeur d'un permis d'urbanisme la réalisation de certains travaux en vue de répondre aux besoins de la collectivité impactée par le projet immobilier ® elles peuvent être de divers ordres, notamment la création de logement qui justifierait le besoin en logements publics définis à l'échelle du territoire communal.	TRAV	AG	2022-2024	BE + 1 agent projet	1.500.00€ (SPGE 500.000€, SPW 600.000€)	
3.2.3.	Rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants, en luttant activement contre le dumping social et environnemental par : la signature d'une charte contre le dumping social ; la communication sur les marchés publics aux PME et indépendants des environs, le soutien aux circuits courts.	Charte à inclure dans les cahiers des charges et travaux tournés vers des entrepreneurs locaux suivant leurs compétences.	DG		2019-2024			

3.3.	L'agriculture et le développement rural	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
3.3.1.	Favoriser les circuits courts et favoriser les produits d'agriculteurs locaux en prévoyant des clauses spécifiques dans les marchés publics qui donneraient priorité aux produits locaux et durables.	1. Former le personnel à la rédaction et à la gestion des nouvelles clauses. 2. Adapter les CSCH à chaque nouvelle passation de marché	DG		2019-2022			Nombre de CSCH adaptés
3.3.2.	Renforcer le dialogue et la concertation entre les agriculteurs et la commune via la commission consultative agricole, pour la mise en oeuvre de mesures agri-environnementales.	Augmentation des réunions annuelles (actuellement 1 à 2/an). Proposer des thématiques en lien avec l'actualité + intervenants extérieurs.	AT		2019	1 agent		
3.3.3.	Systématiser le dialogue et la concertation entre l'exploitant agricole et les citoyens en cas de projets d'urbanisme, comme l'implantation de nouvelles infrastructures afin d'informer les riverains, et tenir compte de leurs attentes.	Dans ce cas, il s'agit d'un permis unique (permis d'environnement activité d'élevage relevant du secteur de l'agriculture + permis d'urbanisme) ® le Code de l'Environnement prévoit déjà une réunion d'information préalable à destination du public avant tout dépôt de permis. Les remarques/suggestions émises par les riverains devront être prises en compte dans l'étude d'incidences environnementales,	AT					

3.3.4.	Stimuler et soutenir les initiatives citoyennes visant la cohésion sociale telle que l'ouverture d'une maison de village.	L'équipe PCS intégrerait le processus d'organisation et de répartition des locaux afin que les citoyens et le tissu associatif aient accès à cet espace de convivialité et de rencontre. Une réflexion globale devra avoir lieu à cet effet afin de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs suivants: '- Renforcer les liens intervillages '- Soutenir le développement d'un lieu et d'activités propices à une convivialité au quotidien '- Favoriser le lien entre les générations L'objectif est de mettre sur pied un service de planification et de répartition des différentes initiatives afin d'optimiser l'utilisation de l'espace de convivialité.  Une fois le projet "sur les rails" et impulsé, la mission du PCS prendra fin.	PCS	AT/AG	Du 01/01/2021 au 31/12/2022	2 professionnels impliqués directement dans l'action	0% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Création du service/de l'institution
3.3.5.	Promouvoir la démocratie participative en œuvrant dans le cadre du programme communal de développement rural autour de fiches thématiques à 10 ans (exemples : salle polyvalente, développement modes doux...).	1ère demande de convention rentrée en mars 2019 "création d'une maison de l'entité". Enclenchement de nouvelles fiches projets	AT	FRW	Tout au long de la mandature	1-2 agent du service AT + FRW	Dépend de la fiche projet enclenchée	

3.4.	La nature, le climat et les énergies renouvelables	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
3.4.1.	Faire de la Senne une opportunité en développant le tourisme autour des moulins d'Arenberg et en réalisant le projet de petite centrale hydro-électrique.	Désignation d'un auteur de projet. Projet rentré dans le PCDR.	TRAV/AG		2019-2024		<500.000€	
3.4.2.	Actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics et mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable.	Reactualiser le cadastre énergétique @ relance d'un MP pour audit énergétique des bâtiments publics.	TRAV	AT	2020-2024			
3.4.3.	Améliorer la gestion de l'éclairage public, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité.	Poursuite des investissements visant la réduction des consommations. Passage en éclairage Led sur les nouveaux projets de voirie. PIC 2019-2024. Projets Rue Docteur Colson- Stoquois-Cendres, rue Zaman, rue de la Cure et Place de Wisbecq.	TRAV	ORES	2020-2024		10000€/an	
3.4.4.	Réduire la quantité de déchets produits, consommer moins d'eau et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics et les écoles.	Inciter aux achats adaptés, éviter le suremballage... Initiation au compostage dans les écoles Obligation d'utiliser des boîtes à tartines et gourde @ diminution d'emballage (projet "zéro déchet lancé en septembre 2019).	AT	AG	Tout au long de la mandature	1 agent + corps enseignant		
3.4.5.	Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, haies, mares, etc.).	Réalisation de plantation de fruitiers dans des espaces publics. Sentiers comestibles	AT		Tout au long de la mandature			
3.4.6.	Actualiser la stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité (Plan communal de développement de la nature). Informer les propriétaires privés.	inciter aux achats adaptés, éviter le suremballage... Initiation au compostage dans les écoles Obligation d'utiliser des boîtes à tartines et gourde @ diminution d'emballage.	AT		Tout au long de la mandature	1 agent + agent relais FRW		
3.4.7.	Promouvoir les « maillages verts et bleus » avec la réimplantation et la protection des haies notamment le long des champs.	Mares agricoles - Projet SPW en cours Thématique à aborder avec les membres du conseil consultatif agricole	AT		à partir de 2019	1 agent + CCA		
3.4.8.	Soutenir l'installation de ruches et de nichoirs.	vente de nichoirs au marché de Noël (activité PCDN) Installation de ruches PCDN derrière les étangs communaux (ruches à portée pédagogique)	AT		Tout au long de la mandature	1 agent + bénévoles PCDN		
3.4.9.	Accorder une attention particulière au bien-être animal.	réflexion sur un règlement communal visant à mieux encadrer les spectacles d'animaux (cirque, spectacle rapaces)...	AG	AT		1 agent		



4.1.	La petite enfance et l'extrascolaire	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
4.1.1.	Adapter l'offre d'accueil extrascolaire de façon à mieux tenir compte des besoins et des attentes des parents.	Poursuite des analyses via la CCA afin de coller aux besoins des parents.	AG					
4.1.2.	Offrir un service d'accueil de qualité, notamment en soutenant la formation des professionnels de l'accueil (inclusif).	Formation continuée des accueillants, réunions mensuelles de coordination et d'apprentissage sur base des référents de l'ONE.	AG	CPAS				
4.1.3.	Renforcer l'accessibilité des services de soutien et d'aide aux familles en réalisant un support reprenant l'ensemble des services et en maintenant la fête des bébés.	Réalisation du guide communal et mise à jour actualisée au minimum tous les 2 ans. Poursuite de la fête des bébés annuelle	AG				4000 € pour la fête des bébés annuelle et 10.000 € environ par parution du guide	nombre de bébés participants / nombre de guides distribués
4.1.4.	Maintenir la mise à disposition de locaux pour les consultations de l'ONE.	Un local situé Rue des Sauniers est mis à disposition de l'ONE pour les consultations ainsi que pour les différents ateliers proposés par l'ONE.	AG					
4.1.5.	Encourager le développement d'une offre d'accueil extrascolaire de qualité accessible à tous les enfants.	Travail mené par la coordinatrice ONE, réunions de la CCA, développement des plaines de vacances.	AG			1 coordinatrice temps libre à mi-temps	1 mi-temps subsidié entièrement par l'ONE (environ 25.000 €)	
4.1.6.	Encourager les synergies entre les acteurs locaux en permettant une utilisation des infrastructures publiques (scolaires, sportives ou culturelles).	Réalisation du cross scolaire au Hall Omnisports, développement de projets culturels avec le CCR à la Salle communale (théâtre à l'école, ciné junior...). Utilisation gratuite de salles communales pour les associations et clubs sportifs reconnus.	AG					

4.2.	L'enfance, l'enseignement et la formation	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
4.2.1.	Proposer un repas de midi à un prix symbolique à tous les élèves et promouvoir une alimentation saine, locale et équilibrée.	Repas de midi facturé au prix coûtant, cahier des charges en adéquation avec un projet d'alimentation saine et équilibrée.	AG				52.000 € annuels entièrement refacturés aux parents	Nombre de repas
4.2.2.	Poursuivre l'aménagement des abords des écoles.	Abords agaces et germinal. Installation renforcement éclairage public aux abords de l'école de Germinal.	TRAV	AG	2020-2024		50000 € pour abords / 19.000 € avec subsidie provincial de 15.000 € pour éclairage Germinal	
4.2.3.	Favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.	Poursuivre les intégrations au sein de nos classes, en collaboration avec les équipes éducatives et le PMS.	AG					Nombre d'intégrations effectuées
4.2.4.	Encourager les écoles à être les plus ouvertes possible, en développant des collaborations avec le centre culturel, la bibliothèque, la maison de jeunes, les associations de seniors, les clubs sportifs, etc.).	Poursuivre le théâtre à l'école et les projets marionnettes avec le CCR, initier une journée d'initiation sportive pendant les jours blancs ou à l'occasion de la rentrée scolaire. Projet bibliothèque en classe avec des animations lecture pour les plus petits, et visite mensuelle de la bibliothèque pour les classes primaires et maternelles.	AG					Nombre d'activités organisées
4.2.5.	Continuer à investir dans l'enseignement fondamental en renforçant l'encadrement. Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention rapide d'un professeur.	Maintenir le soutien en heures PO lorsque le nombre d'élèves le nécessite, afin de dédoubler les classes surnuméraires, ou en cas de présence de nombreux enfants ne maîtrisant pas la langue française.	AG					Nombre d'élèves ayant bénéficié de ces cours
4.2.6.	Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées dès les maternelles.	Maintenir le projet néerlandais à partir de la 3ème maternelle.	AG			30 heures/semaine prises en charge par le P.O.		Nombre d'élèves ayant bénéficié de ces cours
4.2.7.	Faire du numérique un vecteur d'émancipation sociale via notamment les projets "Ecole numérique".	Les écoles sont entrées tour à tour dans le réseau Ecole numérique en développant des projets pour obtenir du matériel informatique, via l'appel à projets RW/CF et via un soutien spécifique du P.O. L'objectif est de développer des activités numériques régulières dans chaque implantation d'ici la fin de la législature. Mise en place d'un logiciel de communication avec les parents (Class Dojo). Formations spécifiques des enseignants.	AG				5.000 € par année, avec subsidie de la RW/CF	
4.2.8.	Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires en développant l'éducation aux médias et en formant les élèves à l'utilisation critique et non violente d'internet.	Organisation de séances d'information dans les écoles. Organisation de conférences ouvertes à tous à destination des familles. Sensibilisation du personnel enseignant.	AG	PCS				
4.2.9.	Maintenir l'étude dirigée gratuite pour assurer un soutien scolaire de qualité dans chaque établissement.	Réétudier la revalorisation des salaires/horaires afin de motiver les enseignants à assurer des tournantes.	AG					Nombre d'études annuelles assurées

4.3.	Sport, Jeunesse, Culture et Tourisme	Détails des actions menées	Service pilote	Service partenaire	Délai	Moyens humains	Moyens financiers	Indicateur d'évaluation
4.3.1.	Offrir un aperçu des différents sports et encourager les élèves à une pratique sportive après l'école.	Organisation d'une journée sport pendant les jours blancs ou à l'occasion de la rentrée scolaire.	AG					

4.3.2.	Développer l'offre d'infrastructures sportives via l'agrément d'un centre sportif local (CSL) et en construisant une extension du Hall omnisport.	Récolter les demandes sportives. Passer un contrat avec un architecte. Réaliser une étude, un projet. Réaliser les travaux	AG/TRAV		2020-2021	BE+ 1 agent projet	?	
4.3.3.	Favoriser le développement du sport de rue en créant des infrastructures légères et polyvalentes en concertation avec les habitants.	Via appels à projet et/ou octroi de budgets participatifs à des comités de quartier, création d'infrastructures sportives légères et polyvalentes, accessibles autant aux seniors qu'aux enfants et aux adultes, permettant non seulement la pratique d'une activité physique mais également le renforcement du lien social via des rencontres intergénérationnelles.	PCS	TRAV	Du 01/01/2020 au 31/12/2025	2 agents du PCS en alternance et un responsable du service technique	25% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS), essentiellement lié à l'octroi de budgets participatifs	Nombre d'infrastructures sportives réalisées
4.3.4.	Organiser des manifestations sportives pour sensibiliser à la pratique sportive et poursuivre l'organisation de journées sportives et/ou d'un salon des sports.	Organisation d'un salon des sports avec mise à l'honneur de sportifs performants.	AG					
4.3.5.	Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive.	"Chèques sports" (voir PST CPAS).	CPAS					
4.3.6.	Soutenir les clubs sportifs affiliés en fédérations reconnues par l'Adeps qui participent activement à la formation des jeunes.	Majoration des subsides pour les clubs assurant la formation des jeunes	AG					
4.3.7.	Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances, en développant les partenariats entre la commune son Centre sportif et l'Adeps (été jeunes).	Participation à Été sports en collaboration avec le Hall Omnisports	AG					
4.3.8.	Favoriser, de manière générale, l'accessibilité des citoyens aux lieux culturels.	Actuellement, les accès vers la bibliothèque et le Centre Culturel ont été adaptés aux PMR. Le projet de réalisation éventuelle d'une nouvelle bibliothèque, à l'étude, aborde tous les aspects d'accessibilité.	CPAS	TRAV				
4.3.9.	Soutenir les associations locales via un soutien financier ou la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, etc.	Octroi de subsides financiers et en nature : locations de salles gratuites pour les associations, octroi de prêt de matériel...	AG					
4.3.10.	Développer une politique de sauvegarde des archives en tant que patrimoine culturel et assurer la transmission de la mémoire.		AG					
4.3.11.	Mettre en œuvre le projet de transfert de la bibliothèque dans la chapelle avec l'aide financière de la Région, la Communauté et la Province.	L'auteur de projet désigné a achevé "l'avant-projet". La présentation du travail réalisé aura lieu en date du 26-07-2019. En cas d'approbation du dossier par le Collège communal, la procédure de CP sous l'égide de l'Awap sera poursuivie.	TRAV	AG			1.845.250€ (Subsides 55% WAP + province 4% et possibilité subsides communauté française et Ureba).	
4.3.12.	Soutenir et valoriser notre région et son dialecte, le wallon, par le biais des fêtes de Wallonie, le théâtre wallon, l'association le Coq Hardi etc.	Poursuite du soutien à l'organisation des fêtes de wallonie et au théâtre wallon.	AG					
4.3.13.	Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements locaux (ConcertO, expositions, etc.).	Poursuite de la mise en avant des talents locaux via les activités du CCR, de la Maison de jeunes... Poursuite de l'octroi du Mérite culturel annuel. Valorisation des artistes locaux dans les supports média (journal communal, sites...)	AG					
4.3.14.	Mettre en place une politique à destination et avec les jeunes et soutenir la Maison de Jeunes.	En collaboration avec la maison des jeunes et le centre culturel, création d'un Conseil Consultatif de Jeunes afin de déterminer des choix culturels spécifiques et adaptés aux jeunes. Réunions régulières avec les jeunes qui fréquentent la MJ afin de les impliquer dans le processus de décisions et d'organisations des actions de la MJ.	PCS	AG, Maison de jeunes et centre culturel	Du 01/01/2020 au 31/12/2025	3 professionnels directement impliqués dans l'action	0% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Degré de satisfaction des jeunes face aux actions menées
4.3.15.	La valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques Rail Rebecq Rognon et son petit train du bonheur, les Moulins d'Arenberg, les carrières, etc., notamment par le balisage de circuits découvertes.	Création de circuits spécifiques : chapelles, lieux de tournages. Création de cartes promenades.	AG					
4.3.16.	Une signalisation claire et visible des endroits touristiques et des noyaux commerçants, ainsi que le déploiement des outils digitaux pour le développement touristique.	Projet de placements de QR Codes sur les lieux touristiques. Placement de panneaux digitaux à l'entrée du centre pour diffuser des informations.	AG				26.666 € avec un subside provincial de 20.000 € pour les panneaux /	
4.3.17.	La promotion d'un tourisme rural axé sur l'environnement et la découverte du patrimoine local.	Organisation de visites à destination du public local (mensuelles durant la saison) avec découverte du patrimoine local.	AG	AT				

4.4.	<b>Les aînés et les personnes porteuses d'un handicap</b>	<b>Détails des actions menées</b>	<b>Service pilote</b>	<b>Service partenaire</b>	<b>Délai</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Indicateur d'évaluation</b>
------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	---------------------------	--------------	-----------------------	--------------------------	--------------------------------

4.4.1.	Développer les services d'aide à domicile pour que les aînés puissent vivre chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions.	Voir PST CPAS + Participation à une plateforme "maintien des seniors à domicile et lutte contre l'isolement". Mise sur pied via la "Croix-Rouge sur roues" d'une présence au sein de quartiers sociaux afin d'aller au contact des personnes isolées et de leur apporter une aide, des conseils afin de vivre au mieux chez elles et/ou de bénéficier de services adéquats.	PCS	CPAS		2 agents du PCS en alternance	0% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	1. Nombre de réunions de la Plateforme 2. Nombre de personnes isolées rencontrées et/ou informées
4.4.2.	Lutter contre l'isolement des aînés.	1. En collaboration avec le CCCA, les activités suivantes seront menées: '- Un Thé Dansant mensuel '- Une après-midi "jeux de société" deux fois par mois '- Un atelier de pâtisserie une fois par mois '- Une animation intergénérationnelle pour la Saint-Nicolas avec les résidents de la maison de repos et les enfants de l'accueil extrascolaire '- Une activité pour la Fête des mères 2. En collaboration avec la Croix-Rouge, nous nous rendons une fois par mois dans les différents quartiers de la commune afin de proposer un moment convivial aux habitants et d'aller au contact des personnes même les plus isolées. 3. Des ateliers sur l'alimentation et sur les produits cosmétiques sains sont organisés en collaboration avec le CPAS. 4. Nous organisons un "Noël solidaire" en partenariat avec le CPAS, en ciblant en priorité le public isolé qui fréquente les activités précitées pendant l'année.	PCS	CPAS, CCCA, centre culturel, maison de jeunes, commerçants		28 professionnels et/ou bénévoles ayant une implication directe dans l'action	15% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Nombre de personnes qui se sentent moins isolées
4.4.3.	Renforcer la participation des aînés à la vie communale (Jeunes aînés, Conseil Consultatif Communal des Aînés, etc.	Secrétariat et coordination des activités du CCCA, collaboration aux actions des Jeunes aînés	PCS	AG	du 01/01/2020 au 31/12/2025	1 agent du PCS	5% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	Nombre de réunions Nombre de projets et/ou initiatives développés
4.4.4.	Multiplier les espaces de rencontres et y encourager les projets de transmission de la mémoire.	Création d'une maison rurale.	AG					
4.4.5.	Continuer à soutenir la solidarité intergénérationnelle à travers des projets visant à réduire notamment la fracture numérique (Espace Public Numérique).	L'animateur multimédia de l'EPN "jongle" entre les différents publics et les différentes demandes dont l'objectif principal est de lutter contre la fracture numérique et de faciliter l'utilisation des outils numériques afin de favoriser l'accès aux nouvelles technologies. L'animateur multimédia propose, en plus des 16h de cours déjà données au sein de l'EPN, des ateliers à destination des seniors mais aussi du public jeune ( avec à certains moments des ateliers intergénérationnels). L'accent est mis sur l'insertion au sein de la société, sur la communication via les outils numériques et en ligne de fond sur la convivialité et le lien social. Les ateliers proposés sont: '- Aide à l'utilisation des smartphones et tablettes '- accompagnement au permis de conduire théorique '- Accompagnement sur RDV de petites démarches sur internet ( formulaire en ligne, inscription, etc.) '- Formation aux applications de la vie courante, telles que celles relatives aux pharmacies, aux déplacements, à la communication à distance, etc. '- Montage photo et vidéo '- Réalisation de t-shirts imprimés '- Conception et réalisation d'outils numériques originaux et innovants (Borne arcade, Photomaton, structures en carton pour gérer une console, etc.)	PCS	CPAS, maison de jeunes	du 01/01/2020 au 31/12/2025	L'animateur multimédia de l'EPN et selon les besoins, 1 agent du PCS en renfort	25% du budget PCS affecté à l'action (hors frais de personnel du PCS)	1. Nombre de personnes qui ont pu bénéficier de formations et/ou d'ateliers 2. Nombre de personnes qui ont abandonné en cours de formation 3. Mixité des âges dans la participation
4.4.6.	Améliorer l'accessibilité aux bureaux de vote. A cette fin, l'infrastructure sera adaptée des abords du bâtiment jusqu'au local de vote pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite - des formules d'accompagnement au déplacement seront prévues.	Pour les élections de mai 2019, toutes les adaptations possibles ont été apportées (accès aux bureaux, accès aux locaux, isolements, urnes, etc...). Le matériel adapté sera automatiquement réutilisable.	TRAV					
4.4.7.	Continuer d'adhérer à la Charte d'intégration de la personne handicapée via le label Handycity. Aménager notamment les espaces publics dans une perspective d'accessibilité de sorte que les personnes en situation de handicap puissent circuler, accéder aux locaux publics, utiliser les équipements, se repérer	Signature de la charte de l'inclusion de la personne en situation de handicap. Favorisation de l'intégration dans les établissements scolaires. Accessibilité des plaines communales aux enfants en situation de handicap. Organisation de formations spécifiques pour le personnel. Collaboration avec le CCCA pour les aspects mobilité (circulation des PMR, stationnements...).	AG	CPAS				

4.4.8.	Répertorier et diffuser les emplacements de stationnement réservés, aux abords de l'administration communale, du CPAS, des centres médicaux, des pharmacies, des écoles, des infrastructures socioculturelles et sportives, des commerces.	Répertoire des emplacements effectué et placé sur le site communal. Envisager une plus large diffusion via par exemple le journal communal.	MOB	TRAV				
4.4.9.	Soutenir l'organisation à l'école d'activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les jeunes en situation de handicap dans les classes (initiation à la langue des signes, parcours du « chaisard », parcours dans le noir, etc.).	Organisation d'activités de sensibilisation (chaisard, vue...),	AG					
4.4.10.	Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap.	Actuellement, la conception du hall des sports permet un accès quasi intégral aux PMR. Un nouveau projet à l'étude, en vue de réalisation d'une nouvelle infrastructure pour le site des terrains de football, respectera toutes les normes indispensables. Majoration des subsides aux clubs sportifs qui permettent un accès et une pratique aux PMR.	AG	TRAV				